



## Mes droits

# Dans quels cas puis-je saisir le Registre de Santé et de Sécurité au Travail ?

### Qu'est-ce que le RSST ?

Le registre Santé et Sécurité au Travail est un outil créé en 1988 (décret 82-453) permettant à tous les personnels et usagers (enseignants, AESH, parents, élèves, ...) d'alerter de ce qui pourrait constituer une entrave à la santé ou à la sécurité dans les établissements scolaires. Il doit être présent dans chaque établissement sous format papier. Depuis quelques années, il est accessible en ligne :

<https://pia.ac-dijon.fr/> Onglet à droite :



RSST

### A quoi ça sert de saisir le RSST ?

- Permettre une analyse de la situation par les représentants des personnels en FS-SSCT.
- Mettre notre employeur face à ses responsabilités car « *l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » (article 4121-1).
- Alerter sa hiérarchie des difficultés rencontrées et vécues.
- Être couvert en cas de problèmes ultérieurs liés à la même situation.

\* Toute saisie doit entraîner une validation et une réponse de la part du chef d'établissement (visible sur la fiche d'observation) et un traitement dans le cadre du RSST. Ce signalement est visible par les agents et usagers du service.

### Que peut-on inscrire dans le RSST ?

- Tout ce qui agit sur la santé physique, mentale, la sécurité des personnels ou des usagers (élèves, parents), tout ce qui génère une fatigue, une souffrance, ce qui est vécu comme un empêchement de faire son travail sereinement. Par exemple (liste non exhaustive) :
  - les risques liés au bâti (incendie, explosion...)
  - harcèlement physique, mental, sexuel, relations conflictuelles...
  - les risques liés aux équipements de travail ( mobilier, outils...)
  - l'ambiance physique (bruit, température, lumière...)
  - les conditions sanitaires
  - les circulations intérieures et extérieures
  - les issues
  - les trajets entre établissements

## Quelques conseils pour rédiger son signalement

- Rester objectif. S'en tenir aux faits matériels qu'on peut prendre en photo, mesurer, aux faits immatériels : attitude, organisation du travail, ambiance physique... Garder en tête que le nombre de caractères est limité.
- Eviter les jugements, les accusations, la recherche de responsables, les interprétations ou procès d'intention. Eviter de broder, de fabuler. Ne pas nommer les personnes incriminées.
- Surveiller sa boîte mail professionnelle car un complément d'information peut être demandé en cas de besoin.
- A tout moment, vous pouvez prendre contact avec l'un de vos représentants FSU au sein de la FS-SSCT qui vous conseillera pour la rédaction ou le suivi de votre signalement.

## Et ensuite ?

- C'est le chef de service, en l'occurrence le chef d'établissement qui doit apporter une réponse et traiter ce risque. Il peut s'appuyer sur l'assistant de prévention de l'établissement.
- Le conseiller de prévention départemental est formé à une méthodologie spécifique lui permettant de trouver et proposer des solutions. Il conseille le chef de service mais c'est bien ce dernier qui prend la décision.
- Les membres de la FS-SSCT ont accès au RSST. Leur mission sera de s'assurer que le signalement a bien été traité.
- Vos représentants FSU veillent à accuser réception de vos signalements et vous proposeront d'échanger si vous le souhaitez. Consultez votre boîte mail professionnelle car c'est souvent pas ce biais qu'ils vous contacteront. N'hésitez pas non plus à leur écrire ou les appeler !

Vos représentants SNES-FSU et SNEP-FSU à la FS-SSCT			
<b>Claire Thomas-André (SNES-FSU)</b>	Collège Restif de la Bretonne, Pont sur Yonne	<a href="mailto:tomaclair@orange.fr">tomaclair@orange.fr</a>	06 45 89 05 73
<b>Agnès Cochard (SNES-FSU)</b>	Collège Albert Camus, Auxerre	<a href="mailto:acochard1@aol.com">acochard1@aol.com</a>	06 62 89 56 51
<b>Mathilde Pedrot (SNES-FSU)</b>	Collège Abel Minard, Tonnerre	<a href="mailto:mathildepedrot@yahoo.fr">mathildepedrot@yahoo.fr</a>	06 16 27 70 50
<b>Arnaud Prisot (SNEP-FSU)</b>	Collège Albert Camus, Auxerre	<a href="mailto:arnaud.prisot@hotmail.fr">arnaud.prisot@hotmail.fr</a>	06 82 38 59 92
<b>Anne Gebica ((SNES-FSU)</b>	Collège/Lycée Toucy	<a href="mailto:anne.gebica@laposte.net">anne.gebica@laposte.net</a>	06 18 97 26 35
<b>Elise Hocquet (SNES-FSU)</b>	Collège Denfert Rochereau, Auxerre	<a href="mailto:elise.hocquet@gmail.com">elise.hocquet@gmail.com</a>	06 80 43 52 71
<b>Nathalie Berrué (SNEP-FSU)</b>	Collège Maurice Clavel, Avallon	<a href="mailto:jmg.nb.kgb@wanadoo.fr">jmg.nb.kgb@wanadoo.fr</a>	06 84 86 96 10